





2 / 2

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

1. Mme Annie ROUTIER SNICS UNSA
2. Mme Patricia BRAIVE FSU

**Article 4** -Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Versailles, le **19 NOV. 2018**

Charline AVENEL